

L'école est finie, et après ?

En Suisse, la plupart des jeunes adultes trouvent une place de formation et un emploi. Le passage à la vie active est cependant plus difficile pour certains d'entre eux, comme le groupe des migrants tardifs. *Melania Rudin, Roman Liesch, Jürg Guggisberg*

Abrégé La majorité des jeunes et des jeunes adultes en Suisse continuent de passer sans problème de l'école à une formation certifiante du degré secondaire II, puis à la vie active. C'est ce qui ressort d'une étude d'ensemble de leur situation sur le marché du travail, commandée par le Secrétariat d'État à l'économie (Seco) et réalisée par le Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale (Bass). Certains groupes sont néanmoins confrontés à des risques accrus lors de la transition entre l'adolescence et le début de l'âge adulte, à l'image des jeunes adultes en Suisse romande et en Suisse italienne, des migrants tardifs et des détenteurs d'attestations de formation professionnelle de deux ans.

Comment se présente la situation des jeunes adultes de 15 à 24 ans sur le marché suisse de l'emploi? Sachant qu'ils terminent habituellement leurs études ou entrent dans le monde du travail, les comparer à d'autres groupes d'âge est difficile. Sur mandat du Secrétariat d'État à l'économie (Seco), le Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale (Bass) a dressé, dans une étude de synthèse, une liste des indicateurs les plus importants¹.

D'une manière générale, le taux de chômage des 15–24 ans évolue parallèlement à celui de l'ensemble de la population. Il est cependant plus sensible aux fluctuations conjoncturelles. On l'a constaté notamment dans les indicateurs du marché du travail concernant les 15–24 ans lors de la dernière crise économique mondiale (voir *illustration 1*). Alors que le taux de chômage des jeunes était encore en recul en Suisse entre 2006 et 2008, un revirement de tendance et une progression ont été observés en 2009 et 2010, à mesure que la crise gagnait du terrain. Mais la situation s'est redressée assez rapidement et est revenue au niveau de 2007/2008 à partir de 2011, pour rester depuis lors relativement stable.

La tendance est similaire pour le taux de sans-emploi. Si le taux de chômage se rapporte uniquement aux personnes inscrites dans un office régional de placement (ORP), la définition du taux de sans-emploi correspond à une définition plus large: est réputé «sans-emploi» quiconque n'exerce pas d'activité lucrative, cherche activement un emploi et est immédiatement disponible—qu'il soit ou non inscrit auprès d'un

ORP². Le taux de sans-emploi a également augmenté pendant la période de crise, mais la tendance a fléchi jusqu'en 2015; il évolue depuis lors à nouveau en direction de son niveau de 2006, antérieur à la crise.

C'est sur le taux de sans-emploi qu'on observe la différence la plus marquée entre les

jeunes adultes et l'ensemble de la population. Bien que ce taux soit également plus élevé que le taux de chômage dans la population totale, l'écart est beaucoup plus important parmi les jeunes. Depuis 2011, le taux de sans-emploi est ainsi plus de deux fois supérieur au taux de chômage parmi les 15–24 ans, un écart nettement plus élevé que pour l'ensemble de la population. Plusieurs facteurs expliquent cet écart chez les jeunes adultes. Ceux-ci ne s'annoncent souvent pas aux ORP parce que la longueur insuffisante de leur parcours professionnel ne leur a pas permis de compléter la période de cotisation requise et qu'ils n'ont donc pas droit aux indemnités de chômage, ou parce qu'ils espèrent trouver par eux-mêmes un emploi durant la période de transition. Certains renoncent aussi volontairement aux indemnités de chômage car ils peuvent vivre de leurs économies ou

² Le taux de chômage est basé sur les chiffres du chômage du Seco. Le taux de personnes sans emploi est fourni par l'Enquête suisse sur la population active (Espa), conformément aux définitions de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Une bonne formation protège du chômage: des étudiants d'une école de culture générale à Soleure.



¹ Rudin et al. (2018).

disposent d'autres ressources financières (par exemple l'aide des parents, les revenus de partenaires ou de conjoints).

Dès lors, pour bien cerner la situation des jeunes de 15 à 24 ans sur le marché du travail, il faudrait toujours prendre en compte le taux de sans-emploi en plus du taux de chômage. De plus, il est bon d'examiner plus en détail les sous-groupes et la participation à la formation. Le taux de chômage des jeunes étrangers, par

exemple, est presque deux fois plus élevé que celui des Suisses du même âge. Ce phénomène est probablement dû au fait que les étrangers sont nettement moins susceptibles de suivre un enseignement post-obligatoire du degré secondaire II (formation professionnelle initiale et filières de formation générale, telles que les écoles de culture générale et les gymnases), surtout s'ils font partie des immigrés dits «tardifs», nés à l'étranger.

Contrats de travail atypiques

Les relations de travail «atypiques» sont aussi nettement plus fréquentes chez les 15–24 ans que dans l'ensemble de la population : beaucoup de jeunes n'ont pas d'emploi permanent à temps plein et ne sont pas entièrement intégrés au système de prévoyance sociale; leurs contrats de travail sont souvent de durée déterminée, ils sont sous-employés, travaillent temporairement ou sur appel³.

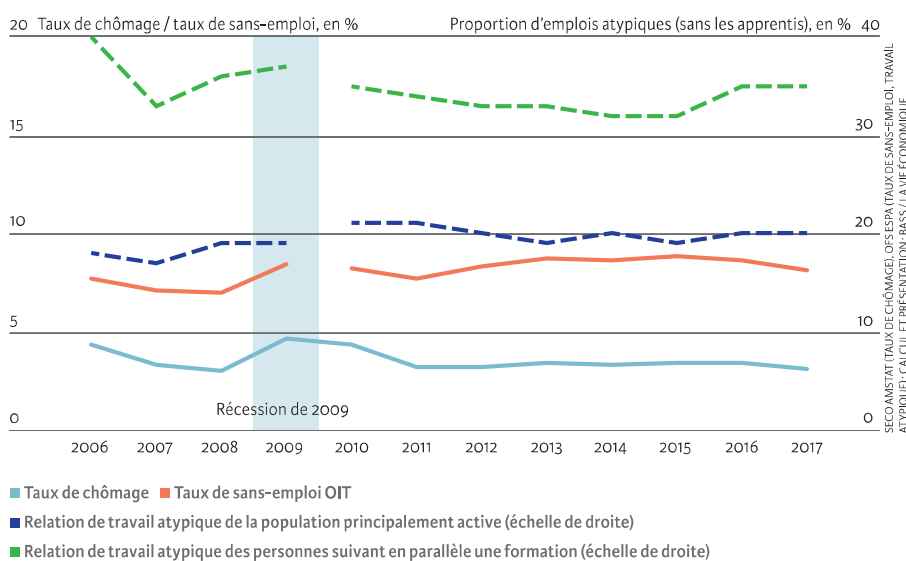
Sur la période étudiée, notons toutefois que le taux d'emploi atypique chez les 15–24 ans s'est développé parallèlement à celui de la population totale, qui n'a guère augmenté. Il existe néanmoins des différences sensibles au sein de ce groupe d'âge (voir illustration 1). Par exemple, les jeunes entièrement occupés par une activité professionnelle sont moins susceptibles d'occuper un emploi atypique que ceux qui suivent une formation parallèlement à leur travail ou qui ont, par exemple, un «job d'étudiant». Les «travailleurs exclusifs» sont plus susceptibles de se trouver dans des situations où les éléments atypiques du contrat de travail ne sont pas intentionnels ou relèvent d'un état considéré comme précaire sous l'angle du revenu et de la sécurité à long terme.

Au total, l'an dernier, environ un cinquième des jeunes de 15 à 24 ans occupant un emploi sans formation parallèle se trouvaient dans une relation de travail atypique. Ces conditions atypiques se répartissent à parts à peu près égales entre contrats de durée déterminée, travail sur appel et sous-emploi. Elles ne sont pas préoccupantes en soi, encore qu'il faille vérifier si elles sont de longue durée, si elles ont des conséquences négatives à moyen et long termes pour les opportunités du marché du travail, ou si certains groupes de 15–24 ans sont particulièrement visés par des situations à risque potentielles.

Situation immédiatement après la formation

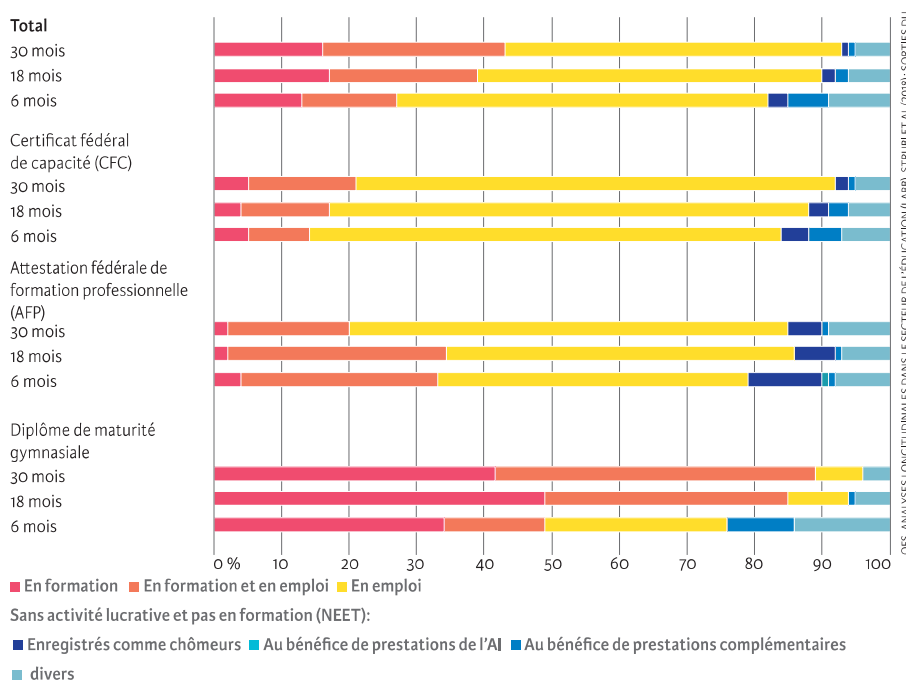
Pour évaluer plus clairement la situation des jeunes en transition vers le marché du travail, il est utile de recourir à une analyse de cohortes permettant de savoir où ils se situent en matière de formation et d'emploi 6, 18 et 30 mois après l'obtention d'un titre du degré secondaire II. Les chiffres de 2012 montrent que la majorité des titulaires accèdent à un premier emploi six mois après l'obtention de leur

III. 1. Situation professionnelle des 15–24 ans en Suisse (2006–2017)



La méthode de sondage de l'Enquête suisse sur la population active (Espa) a été révisée en 2010. Dans le graphique, le changement structurel est représenté par un espace.

III. 2. État des lieux après le degré secondaire II en 2012



Total (N=88 661), CFC3+4 (N=50 009), AFP (N=3724), diplômes de maturité gymnasiale (N=17'404). Les diplômes de maturité professionnelle (N=12 186), les certificats de culture générale (N=3297) et les certificats de maturité spécialisée (N=2041) sont inclus dans le total, mais n'apparaissent pas en détail dans le graphique.

³ Pour le taux de personnes en situation d'emploi atypique, la référence est le nombre de personnes occupées, sans les apprentis. Pour la définition, voir Rudin et al. (2018).

titre (parfois parallèlement à une formation, voir *illustration 2*) et que leur proportion augmente avec le temps. Trente mois après le titre, un bon cinquième des détenteurs d'un certificat fédéral de capacité (CFC) se trouvent en formation. Cette proportion atteint 90% chez les titulaires d'une maturité.

La proportion de jeunes qui ne sont pas en formation et n'ont pas d'activité lucrative («not in education, employment or training», NEET), est un indice du succès de la transition vers le marché du travail. Le groupe NEET comprend par exemple les personnes en voyage prolongé, ou qui effectuent un service militaire ou civil de longue durée sans être employées, ou encore celles qui n'exercent pas d'activité lucrative en raison de travaux domestiques ou familiaux. Il inclut également les personnes sans emploi ou au chômage et celles qui, pour des raisons de santé, ne sont pas en mesure de suivre une formation ou de pratiquer une activité rémunérée.

Le taux NEET⁴ diminue continuellement avec l'éloignement de la fin du degré secondaire II. De 18% encore six mois après l'obtention du titre, il tombe à 8% après 30 mois. Hormis les étudiants porteurs d'une maturité, qui se trouvent assez fréquemment en situation de NEET peu de temps après l'avoir obtenue (24%), la statistique montre que cette situation affecte plus souvent que la moyenne les personnes détentrices d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). Six mois après l'obtention de ce titre, il est frappant de constater que la proportion de chômeurs dans cette catégorie est relativement élevée (11%) par rapport à celle des chômeurs ayant un CFC (4%).

⁴ Effectif des personnes en situation de NEET rapporté à la population résidente.

Cela montre qu'il est nettement plus difficile d'entrer sur le marché du travail avec une attestation de formation professionnelle qu'avec un certificat de capacité. Chez les titulaires d'une AFP, le taux de chômage est encore de 5% 30 mois après l'obtention du titre, contre 2% parmi les détenteurs de CFC. Environ un tiers des titulaires d'AFP choisissent toutefois de suivre une formation complémentaire 18 mois après leur titre, ce qui augmente leurs chances sur le marché du travail. Notons aussi que se lancer dans une formation AFP améliore sensiblement les opportunités à moyen terme sur le marché de l'emploi, dans la mesure où cela permet d'éviter les situations de NEET.

La récession est derrière nous

En résumé, on constate aujourd'hui comme hier que la plupart des jeunes et des jeunes adultes réussissent aisément à prendre pied sur le marché du travail. Ils le font malgré les turbulences macroéconomiques de ces dix dernières années, caractérisées par une récession, l'appréciation du franc, le glissement progressif de l'emploi vers le secteur des services et une demande toujours forte de travailleurs très qualifiés. Mesurée aux indicateurs bruts, la situation des jeunes de 15 à 24 ans sur le marché du travail se situe à peu près au niveau des années précédant la dernière récession.

Par rapport à la population totale, leur situation transitoire les place toutefois dans une position plus difficile sur le marché du travail. Certains sous-groupes éprouvent des difficultés supérieures à la moyenne dans leur cheminement vers l'emploi. En font partie certains jeunes de Suisse

romande et de Suisse italienne, des personnes venues en Suisse comme adolescents ou jeunes adultes (immigrés dits «tardifs») ainsi que les titulaires d'une AFP de deux ans.



Melania Rudin

Économiste, membre de la direction, Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale (Bass), Berne



Roman Liesch

Chef de projet, Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale (Bass), Berne



Jürg Guggisberg

Sociologue et économiste, membre de la direction, Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale (Bass), Berne

Bibliographie

Rudin Melania, Guggisberg Jürg, Dubach Philipp, Bischof Severin, Morger Mario, Jäggi Jolanda et Liesch Roman (2018). *Étude d'ensemble sur la situation des jeunes et des jeunes adultes sur le marché du travail*. Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale (Bass), mandat du Seco.

Strubi Pascal, Veselá Jana et Babel Jacques (2018). *Transitions après un titre du degré secondaire II et intégration sur le marché du travail*, OFS, Neuchâtel.